

COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 1^{ER} OCTOBRE 2021

Le vendredi 1er octobre deux mille vingt et un à 9H30, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de Monsieur Yves WIGT en formation

Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FO	RMATION GEM	IAPI
N	ombre de membr	es
Inscrits	Présents et représentés	Votants
84	31+15	46
Quorum		43
Total des voix (P36 +R15)		51
Majorité absolue		27

ETAIENT PRESENTS:

26 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

Guy ALBRAND, délégué de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance M. Marie-Laurence ANZALONE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence Mme. M. Jean-Marc BALDI, déléqué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence Marylène BONFILLON, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence Mme MM. Roland CARLIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse Claude CHEILAN, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération Serge CURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence Benoit DUFAY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon Louis-Pierre FABRE, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence David FOURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon Olivier FREGEAC, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence Mme. Sylvie GREGOIRE, déléquée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse MM. René JAUFFRET, déléqué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération Jacques NATTA, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon Gérard PAUL, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération Yves PICARDA, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence Jean-Luc PERIN, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence François PREVOST, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure

Jean-Louis ROBERT, déléqué de la Communauté territoriale Sud Luberon André ROUSSET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse Jean-Pierre SERRUS, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence Patrick ROUILLES, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse Jean-Pierre TEMPLIER, déléqué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch

Fabrice MARTINEZ-TOCABENS, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon Pierre-Yves VADOT, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance Yves WIGT, déléqué de la Métropole Aix Marseille Provence

5 représentants des départements disposant de 2 voix chacun :

M. Mmes. Jacky GERARD, délégué du Conseil Départemental des Bouches du Rhône Elisabeth JACQUES, déléguée du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence Marion MAGNAN, déléguée du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence Christian MOUNIER, délégué du Conseil Départemental de Vaucluse Noëlle TRINQUIER, déléguée du Conseil Départemental de Vaucluse

М. Mme.

REÇU EN PREFECTURE le 11/10/2021

Application agréée E-legalite.com

ETAIENT REPRESENTES: 99_DE-084-258402304-20211001-DELIB_2021

15 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

MM.

Jean-Michel ARNAUD, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance par Yves

Yvan BOURELLY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par David FOURNIER Gérard DAUDET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Roland

Philippe GINOUX, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Olivier FREGEAC

Philippe IZOARD, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance par Pierre-Yves VADOT

Olivier LEDEY, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Gérard **PAUL**

Juan MORENO, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon Jacques NATTA

Franck PERARD, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch par Jean-Pierre

Roger PELLENC, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Jean-Pierre SERRUS Michel PARTAGE, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon par Jean-Louis ROBERT

Mme.

Isabelle PORTEFAIX, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Fabrice MARTINEZ-TOCABENS

MM.

Gilles MEGIS, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par René JAUFFRET

Gérard JUSTINESY, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par André ROUSSET

Jacques FORTOUL, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon par Marie-Laurence ANZALONE

Mme.

Nathalie VANNI, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Yves **PICARDA**

ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :

Mme

Véronique BOUTEILLE, SMAVD

M.

Gilles BRIERE, Conseil Départemental de Vaucluse

Mme. Frédéric COUTAZ, SMAVD MM.

Odilon DESMOULINS, SMAVD

Christian DODDOLI, SMAVD

Christian PAPUT, Commune de Tallard

Julien GOBERT, SMAVD Bertrand JACOPIN, SMAVD Olivier NALBONE, Région Sud

Application agréée E-legalite.com
99 DE-084-258402304-20211001-DEL IB 2021



Délibération n° 2021-57 Formation GEMAPI

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 1^{ER} OCTOBRE 2021

Système d'endiguement de Châteaurenard / Rognonas : modification du niveau de protection

Cette opération s'inscrit dans le programme général porté par le SMAVD par délégation de la communauté d'agglomération Terre de Provence visant à régulariser les digues protégeant la partie aval de son territoire, en les faisant autoriser en système d'endiguement au titre de la réglementation découlant du décret « digues » de 2015.

L'autorisation du système d'endiguement Bonpas- Le Rhône Rive Gauche sera réalisée en deux temps :

- une première phase (en cours) visant à autoriser, sans travaux, les ouvrages existants présents sur les communes de Châteaurenard et Rognonas ;
- et une seconde phase visant à autoriser le système complet, intégrant en amont les ouvrages de Noves à restructurer et, en aval, la digue CNR de Barbentane.

Dans le cadre d'une précédente délibération, il était prévu de déposer un premier dossier d'autorisation affichant un niveau de protection correspondant à la crue trentennale (3 000 m³/s), et un linéaire total de près de 11 km intégrant la digue existante du canal des Alpines à Noves, comprise entre le répartiteur EDF et l'épi de Noves.

Toutefois, dans le cadre des études réglementaires, il est apparu impossible de s'engager sur la stabilité de la digue du canal des Alpines à Noves à ce débit de 3 000 m3/s, l'ouvrage n'ayant pas fait l'objet de travaux ni d'entretien depuis de nombreuses années. Aussi, il a été retenu de déposer un dossier d'autorisation n'intégrant pas cet ouvrage. Le niveau de protection se voit plafonné à 2 500 m³/s, ce qui correspond au débit pour lequel sont possibles les premières entrées d'eau en l'absence de cet ouvrage ancien au comportement guère prévisible.

Il est précisé que le second dossier d'autorisation se basera sur un programme de travaux finalisé et correspondra au système d'endiguement complet de Noves à Barbentane. Dans ces conditions, il est prévu que le niveau de protection de l'ensemble du système apporte une protection centennale aux parties agglomérées les plus denses (5 000 m³/s).

REÇU EN PREFECTURE le 11/10/2021

Application agréée E-legalite.com 99_DE-084-258402304-20211001-DEL IB_2021_

Le Comité Syndical, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

> AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires au dépôt du dossier de demande d'autorisation du système d'endiguement de Chateaurenard/Rognonas en tenant compte des éléments présentés ci-dessus tels que souhaités par la communauté d'Agglomération Terre de Provence.

> > CERTIFIE EXECUTOIRE, LE 1 1 0CT. 2021

Le Président

Yves WIGT

Le Président

Yves WIGT